



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-662-881 du 09/03/2018

POSTE VACANT D'AGENT COMPTABLE DU CREPS PACA A AIX-EN-PROVENCE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les attachés d'administration de l'Etat

Dossier suivi par : Mme CORDERO - Gestionnaire des AAE - Tel : 04 42 91 72 42 - Mel : francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - fax : 04 42 91 70 06 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste d'agent comptable au CREPS PACA (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de la région Provence Alpes Côte d'Azur) à Aix-en-Provence sera vacant à compter du 17 avril 2015.

Ce poste localisé au CREPS à Aix-en-Provence est ouvert par voie de mobilité interministérielle aux attachés d'administration de l'Etat, qui sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur candidature sur papier libre directement à l'adresse suivante jean-jacques.janniere@creps-paca.sports.gouv.fr avec une copie à direction@creps-paca.sports.gouv.fr dans un délai de 15 jours à compter de la publication du présent avis, **soit jusqu'au 23 mars 2015 dernier délai.**

Les candidatures devront être assorties :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae,
- des trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier.

Un exemplaire devra être transmis parallèlement par la voie hiérarchique.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Agent comptable du CREPS PACA

Profil de poste à compétences particulières

Poste vacant à compter du 17 avril 2015.

Etablissement	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de la région PACA
Localisation du poste	Aix en Provence (13)
Caractéristiques générales de l'Établissement	<p>Le CREPS PACA est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé des sports. Ses missions principales sont centrées autour des trois axes prioritaires à caractère national que sont le sport de haut niveau, les formations aux métiers du sport et de l'animation et l'expertise,</p> <p>Son siège est à Aix-en-Provence. Il bénéficie d'une implantation sur trois sites d'activité:</p> <ul style="list-style-type: none"> -site d'Aix en Provence (13), -site d'Antibes (06), -site de Saint Raphael Boulouris (83), <p>Ces trois sites sont chargés de missions spécifiques et complémentaires. Ils sont dotés d'une expertise et de compétences mises au service du projet global. Par ailleurs, le CREPS PACA dispose d'une structure associée de formation (SAF) implantées auprès des directions départementales interministérielles des départements alpins (04,05,06). Enfin, l'établissement héberge le Pôle Ressources National Sport Education Mixités Citoyenneté.</p> <p><u>Gouvernance</u> Le directeur de l'établissement est assisté d'une équipe de direction composée de trois directeurs adjoints, d'une secrétaire générale et d'un agent comptable.</p> <p>Chaque membre de l'équipe de direction a une large responsabilité dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des missions confiées par le directeur (pilotage des missions et des activités, management des risques et mise en œuvre du contrat de performance).</p> <p><u>Budget</u> Le budget annuel du CREPS est de 14,9 millions d'euros (BP 2015-budget de fonctionnement) dont 9,6 millions d'euros de masse salariale.</p> <p>Les personnels de l'établissement sont constitués de 112 titulaires et 60 contractuels.</p> <p>Les fonctions de chef des services financiers sont assurées par la secrétaire</p>

	générale assistée de chefs de service RH et Budget, achats, patrimoine
Description du poste	<p>L'agent comptable a pour missions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>La tenue de la comptabilité générale</u>, édition et réalisation du compte financier 2. <u>Les conseils à l'ordonnateur</u> en matière financière et budgétaire. <p>L'agent comptable, au-delà de ses prérogatives habituelles, est membre de l'équipe de direction. Il accompagne le développement de l'établissement dans ses missions nationales et régionales auprès de ses usagers.</p> <p>Il participe à la mise en place du contrôle interne comptable et au déploiement de la comptabilité analytique. Il devra, dans un contexte institutionnel rénové (décentralisation des Creps), assurer la mise en place du décret GBCP applicable aux opérateurs de l'Etat.</p> <p>Il a autorité sur les 6 personnels (1 B et 4.7 C) affectés à l'agence comptable</p> <p>Un agent comptable confirmé, doté d'une grande capacité à travailler en équipe est attendu sur ce poste qui convient parfaitement pour un attaché ou un attaché principal relevant du corps interministériel des attachés de l'administration de l'Etat.</p>
Conditions professionnelles	Régime indemnitaire selon réglementation en vigueur (cotation PFR du poste :).
Contacts	<p>Monsieur Jean Jacques JANNIERE Directeur du CREPS PACA 04.42.93.80.01 jean-jacques.janniere@creps-paca.sports.gouv.fr</p>